



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

1664-011656-0039-0



### Vos références

Numéro fiscal : 47 16 559 487 360  
Référence de l'avis : 24 62 4426556 40

Numéro de propriétaire : 549 +00180 M

Département d'imposition : 62  
PAS-DE-CALAIS

Commune d'imposition : 549  
MARCONNE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 62201

SAS FAUCONNIER  
AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
62140 MARCONNE

### Somme à payer

1 274,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

#### • pour le paiement de votre impôt :

SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES  
Tél : 03 21 90 10 00

#### • pour le montant de votre impôt :

SDIF ANTENNE DE BOULOGNE-SUR-MER  
SECT. FONC. PELH BOULOGNE-SUR-MER  
26 RUE D'AUMONT  
CS 50639  
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX  
Tél : 03 21 10 29 03

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux intercommunal passe de 0,156 % à 0,179 %

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBFKJB	PROPRIETAIRE	SAS FAUCONNIER

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	34,09 %	%	0,156 %	0,196 %	12,00 %	0,658 %	
	Taux 2024	34,09 %	%	0,179 %	0,175 %	12,00 %	0,898 %	
	Adresse	3B AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						
	Base	1496		1496	1496	1496	1496	
	Cotisation	510		3	3	180	13	709
	Cotisation lissée							
	Adresse	7 AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						
	Base	1086		1086	1086	1086	1086	
	Cotisation	370		2	2	130	10	514
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	847		4	5	298	16		
Cotisation 2024	880		5	5	310	23	1223	
Variation	+3,90 %	%	+25,00 %	0 %	+4,03 %	+43,75 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 320212 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 616220034 .	Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrevement Habitation principale Dégrevement JA État Dégrevement JA Collectivité	51
Références administratives : 620 21 111 201 549 549 Y P	<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1274</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

1664-011654-0039-0



### Vos références

Numéro fiscal : 47 16 611 287 038  
Référence de l'avis : 24 62 4426538 58

Numéro de propriétaire : 549 +00124 J

Département d'imposition : 62  
PAS-DE-CALAIS

Commune d'imposition : 549  
MARCONNE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 13/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 62201

SAS FAUCONNIER  
CD 136  
AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
62140 MARCONNE

### Somme à payer

**83 595,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2024

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES  
Tél : 03 21 90 10 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF ANTENNE DE BOULOGNE-SUR-MER  
SECT. FONC. PELH BOULOGNE-SUR-MER  
26 RUE D'AUMONT  
CS 50639  
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX  
Tél : 03 21 10 29 03

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux intercommunal passe de 0,156 % à 0,179 %

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB7GB	PROPRIETAIRE	SAS FAUCONNIER

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	34,09 %	%	0,156 %	0,196 %	12,00 %	0,658 %		
	Taux 2024	34,09 %	%	0,179 %	0,175 %	12,00 %	0,898 %		
	Adresse	<b>Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé</b>							
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	74816		342	430	520	1445			
Cotisation 2024	77715		408	399	541	2048	81111		
Variation	+3,87 %	%	+19,30 %	-7,21 %	+4,04 %	+41,73 %			

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisation 2023									
	Cotisation 2024									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :			
	Base collectivité						Droit fixe :			

<p>Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 320212 €.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la notice.</p> <p>Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.</p> <p>Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 616220034 .</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale</p> <p>Dégrèvement Habitation principale</p> <p>Dégrèvement JA État</p> <p>Dégrèvement JA Collectivité</p>	<p>2484</p>
Références administratives : 620 21 111 201 549 549 Y P	<b>Montant de votre impôt</b>	<b>83595</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*198-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES

### Vos références

Numéro fiscal : 47 16 611 287 038  
Référence de l'avis : 24 62 4426538 58

1698-018956-0037-0



Numéro de propriétaire : 549 +00124 J  
Département d'imposition : 62  
PAS-DE-CALAIS  
Commune d'imposition : 549  
MARCONNE

SAS FAUCONNIER  
CD 136  
AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
62140 MARCONNE

Débiteur(s) légal(aux) :  
S FAUCONNIER

Le détail est précisé sur votre avis principal.  
Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 14/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 62201

Le montant à payer est précisé sur votre avis principal  
de taxes foncières communiqué séparément.

Ce document détaille sur 1 page le calcul des cotisations par adresse.

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
près de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :  
SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES  
Tél : 03 21 90 10 00
- pour le montant de votre impôt :  
SDIF ANTENNE DE BOULOGNE-SUR-MER  
SECT. FONC. PELH BOULOGNE-SUR-MER  
26 RUE D'AUMONT  
CS 50639  
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX  
Tél : 03 21 10 29 03

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour :  
consulter la documentation mise à votre disposition,  
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne,  
poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

**PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

N° de facture : 24 62 442653858

Feuillelet n° : 1/1

Commune : MARCONNÉ (549), PAS-DE-CALAIS (62)

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux	34,09 %	%	0,179 %	0,175 %	12,00 %	0,898 %	
Adresse	0019 AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						
Base	2331		2331	2331	2331	2331	
Cotisation	795		4	4	280	21	1104
Adresse	0021 AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						
Base	2175		2175	2175	2175	2175	
Cotisation	741		4	4	261	20	1030
Adresse	5000F AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						
Base	223463		223463	223463		223463	
Cotisation	76179		400	391		2007	78977
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Adresse							
Base							



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Taxes foncières pour 2024  
votées et perçues par la commune de  
MARCONNELLE  
les collectivités territoriales et divers organismes



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

1664-011661-0039-0



Vos références

Numéro fiscal : 47 16 611 287 038  
Référence de l'avis : 24 62 4427135 43

Numéro de propriétaire : 550 +00187 G

Département d'imposition : 62  
PAS-DE-CALAIS

Commune d'imposition : 550  
MARCONNELLE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 62201

SAS FAUCONNIER  
CD 136  
AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
62140 MARCONNE

Somme à payer

1 164,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Pour place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP MONTREUIL-SUR-MER  
66 CHAUSSEE MARCADEE CS 70000  
62170 ECUIRES  
Tél : 03 21 90 10 00

• pour le montant de votre impôt :

SDIF ANTENNE DE BOULOGNE-SUR-MER  
SECT. FONC. PELH BOULOGNE-SUR-MER  
26 RUE D'AUMONT  
CS 50639  
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX  
Tél : 03 21 10 29 03

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux intercommunal passe de 0,156 % à 0,179 %

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB7GB	PROPRIETAIRE	SAS FAUCONNIER

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	29,69 %	%	0,156 %	0,196 %	12,00 %	0,658 %	
	Taux 2024	29,69 %	%	0,179 %	0,175 %	12,00 %	0,898 %	
	Adresse	5000F LA CITE DENOYELLE						
	Base	3647		3647	3647		3647	
	Cotisation	1083		7	6		33	1129
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	1042		5	7		23		
Cotisation 2024	1083		7	6		33	1129	
Variation	+3,93 %	%	+40,00 %	-14,29 %	%	+43,48 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 920290 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 616220034 .					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	35
					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
Références administratives : 620 21 111 201 550 550 X Z					<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1164</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.